

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 16 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le seize juillet, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BERAUD Daniel, BERTHIER Françoise, BERTHIER Pierre, BICHET Jean-Yves, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, DESBROSSES Angela, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, GORDAT Gérard, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PIRET Jean, ROUX Didier, SEURRE Fabienne, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith

Excusés : BAUJON Marie-Thérèse donnant pouvoir à TERRIER Edith, BERLAND Gérard, BLANCHARD Jean-Charles donnant pouvoir à BERTHIER Pierre, BONNOT Christian, CORNELOUP Josiane donnant pouvoir à SOUFFLOT Hervé ; FORGEAT Armand ; JARRIER André, LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert, MAILLY Patrice, PESENTI Michèle donnant pouvoir à PIRET Jean ; PICHARD Fabienne, RIBOULIN André.

Monsieur COMTE Jacky est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président sollicite le rajout de trois points à l'ordre du jour de cette séance : avenant au marché voirie ; modification des délégués SMAAA pour la ville de Charolles ; Décision Modificative pour budget OM.

Avis favorable à l'unanimité moins 2 oppositions.

Mr KLEINGAERTNER précise que si le CGCT autorise le rajout de points à l'ordre du jour, ils ne peuvent pas être soumis à délibérations. Cette information sera approfondie.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 11 juin 2015

Le compte-rendu du 11 juin 2015 est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

Monsieur KLEINGAERTNER demande à revoir la liste des personnes présentes, excusées et ayant des pouvoirs.

Monsieur GORDAT précise qu'il convient de lire - page 1 - Pôle de Molaize : « L'Etat n'est pas disposé à rétrocéder les parcelles situées le long de la RCEA. »

2. Admissions en non valeurs de créances irrévocables

Mr PIRET, Vice-Président, expose que le comptable de la collectivité a adressé une liste des titres émis sur les exercices 2008 à 2011 sur l'ensemble des budgets et dont le recouvrement paraît définitivement compromis :

- ✓ Budget principal : 3 pièces pour un total de 76,50 € (cours de musique)
- ✓ Budget annexe « Déchets Ménagers » : 48 pièces pour un total de 3 746.42 € (redevances impayées)
- ✓ Budget annexe « Spanc » : 5 pièces pour un total de 366.30 € (contrôles d'assainissement)

Il appartient au conseil de délibérer pour la prononciation de l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables.

Afin d'abonder le chapitre 65 au budget annexe SPANC, une décision modificative est nécessaire :

Section de fonctionnement

D65 / 6541 : Créances admises en non-valeur : + 200 euros

R70 / 7068: Autres prestations de services : + 200 euros

Un avis favorable sur l'ensemble de ces propositions est émis à l'unanimité des membres présents.

3. Budget Principal – Décision Modificative n°1 : Ouverture de Crédit

Afin de pouvoir amortir la subvention d'investissement perçue cette année et relative au logiciel e-enfance, le conseil communautaire décide d'ouvrir les crédits suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D-023 : Virement à la section d'investissement	+ 820,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	+ 820,00 €	
R-777: Quote part des subv. d'investissement transférées en compta.		+ 820,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre sections		+ 820,00 €
INVESTISSEMENT		
R-021: Virement de la section de fonctionnement		+ 820,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 820,00 €
D-13918 : Autres subventions	+ 820,00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre sections	+ 820,00 €	

4. Budget annexe « Déchets Ménagers » - DM n°1 - Virement de Crédits

En vue du mandatement, en section investissement, des honoraires d'Arc Phi Architectures pour l'étude d'avant-projet et l'élaboration du permis de construire pour l'auvent de stockage des huiles usagées et des DEEE à la déchetterie de Palinges, le conseil communautaire décide, à l'unanimité moins deux abstentions, de procéder aux virements de crédits suivants :

Section Investissement

D 20 / 2031 : Frais d'études : + 1 320.00 euros

D 21 / 2135 : Installations générales, agencements, aménagements de constructions: - 1 320.00 euros

5. Attribution de subventions auprès d'associations

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention pour l'année 2015 aux associations suivantes :

LA GALERIE EPHEMERE 71220 ST BONNET DE JOUX (<i>exposition d'été</i>)	500 €
CENTRE DE LOISIRS DE COLOMBIER EN BRIONNAIS (Convention de partenariat : 1 € par journées enfants)	2 496 €

6. Participations aux sorties scolaires maternelles et primaires

Monsieur COMTE rappelle la délibération du 11 juin 2015 portant participations aux sorties scolaires maternelles et primaires, d'un montant de 5 € par enfant + 5 € complémentaires, suite à la décision de reverser intégralement à la Communauté de Communes du Charolais le FPIC 2015.

La répartition du FPIC se faisant finalement de droit commun, il est proposé au conseil de ne pas maintenir l'enveloppe complémentaire de 5 €.

Le conseil communautaire, à 38 pour et 2 contre, approuve cette proposition.
Cette participation de 5 €/enfant pourra être utilisée pour toutes sorties scolaires non récurrentes.

7. Topoguides balades vertes – Prix de vente

Monsieur GORDAT présente le guide de randonnées qui vient de paraître. Il regroupe tous les circuits de randonnées tracés « balades vertes » sur le territoire en un seul document. 6 000 exemplaires ont été imprimés : un exemplaire est remis à chaque conseiller communautaire.

Mr GORDAT remercie tous les collaborateurs qui ont participé à sa conception : élus et notamment Patrick BOUILLON, Pays Charolais Brionnais, Office du Tourisme de Charolles, etc.

Ils seront vendus par divers dépositaires. La liste, non exhaustive, sera transmise à titre d'information aux communes.

Mr GORDAT propose de fixer le prix de vente du topoguide, aux dépositaires intéressés, à 3.50 € l'unité. Ces derniers les revendront aux particuliers au tarif de 4 €.

Cette proposition est acceptée.

Un exemplaire sera envoyé aux hébergeurs gratuitement.

8. Programme départemental « 100 projets pour l'emploi »

Un plan départemental « 100 projets pour l'emploi » a été voté par le conseil départemental de Saône et Loire pour accompagner les projets en cours ou programmés sur l'exercice 2015 des communes et des intercommunalités. Dans le cadre de ce dispositif exceptionnel, une enveloppe de 4 millions d'euros est dégagée.

Un seul dossier éligible peut être présenté par la Communauté de Communes : les travaux de voirie réalisés en investissement pour un montant prévisionnel estimé à 450 000 € TTC.

Dans ce cadre, Monsieur le Président est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie 2015 au Conseil Départemental.

9. Ressourcerie – 2 nouveaux points de collectes

Madame PALLOT Annie, Vice-Présidente, rappelle la convention de partenariat « Ressourcerie en Pays Charolais Brionnais » conclue avec l'Agence du patrimoine en 2014. Le principe est de redonner une seconde vie aux déchets ménagers collectés au sein de la déchetterie de Palinges, sous forme de chantier d'insertion.

Afin d'étendre ce partenariat sur l'ensemble des déchetteries de la Communauté de Communes du Charolais, et permettre la création de deux nouveaux points de collecte « Ressourcerie » (1 à Vendennes Les Charolles et 1 à Saint Bonnet de Joux), un avenant à cette convention doit intervenir.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquiescer deux conteneurs maritimes de stockage. Une aide financière sera sollicitée auprès de l'ADEME (50%) et du Conseil Départemental (10 %) dans le cadre du Fonds Départemental de la Maîtrise des Déchets de Saône et Loire (FDMD71).

Un avis favorable est émis pour l'ensemble de ces propositions.

Madame PALLOT indique que les nouveaux locaux du point de vente de la ressourcerie « Réorient' Express » ont été inaugurés début juillet à Gueugnon.

Après un an d'attente, les bennes « écomobilier » devraient être livrées le 01 janvier 2016. Grâce à cette collecte, les bois d'ameublement ne partiront plus à l'enfouissement.

10. Adhésion de la CUCM au SMEVOM

Monsieur le Président présente la note de synthèse relative à l'adhésion de la CUCM au Smevom, transmise avec les convocations :

Les ordures ménagères produites sur le territoire du SMEVOM sont actuellement enfouies au Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Torcy qui fermera en 2019 au plus tard. Les coûts des enfouissements sont de plus en plus chers (coûts de traitement et TGAP).

Le SMEVOM n'est pas, à ce jour, en phase avec le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) qui fixe comme objectif le traitement des déchets organiques par Tri Mécano-Biologique (TMB) et prévoit une collaboration entre la CUCM et le SMEVOM ainsi que l'ouverture d'un casier supplémentaire sur l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Autun/Brion.

Le traitement des ordures ménagères par TMB avant enfouissement entraînera un surcoût par rapport à la situation actuelle. Le rapprochement avec la CUCM pourrait permettre d'atteindre une taille d'installation de nature à maîtriser ces augmentations et de répondre à la problématique des ordures ménagères grâce à l'augmentation des capacités de traitement de l'installation « Creusot Montceau Recyclage » de Torcy.

L'adhésion de la CUCM au SMEVOM a été validée par le comité syndical en séance du 30 juin 2015.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à l'adhésion de la CUCM au SMEVOM.

11. PLUI : commission de travail pour la charte de gouvernance

Monsieur GORDAT, Vice-Président, rappelle l'idée de mettre en place une charte de gouvernance PLUI. Afin de commencer à travailler sur cette dernière, il propose de créer un groupe de travail composé de 5-6 personnes.

Cette charte de gouvernance sera validée dans un second temps par le conseil des Maires, puis par le conseil communautaire.

Madame Martine DESPLANS et Messieurs Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Hubert BURTIN, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, membres de cette commission, se réuniront le mardi 21 juillet à 18 heures à la Communauté de Communes.

12. Personnel communautaire

Le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel communautaire sont remis sur table.

A. Ecole de musique

Monsieur PIRET, Vice-Président, propose pour la rentrée 2015/2016 :

- L'augmentation du temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2015, de deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe :

Enseignement	Durée hebdomadaire actuelle	Nouvelle durée hebdomadaire
Piano	1 à 8 heures/20 ^{ème}	1 à 14 heures/20 ^{ème}
Flûte traversière	1 à 5 heures/20 ^{ème}	1 à 6 heures/20 ^{ème}

- La reconduction et la création d'emplois non titulaires d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet, pour la période scolaire 2015/2016:
 - Spécialité percussions - 7 heures/20^{ème}
 - Spécialité Batterie - 5 heures/20^{ème}
 - Spécialité Accordéon – 9 heures/20^{ème}
 - Spécialité Violon – 3 heures/20^{ème}

Ces emplois non permanents sont créés chaque année.

A 38 voix pour et 2 abstentions, un avis favorable est émis sur ces propositions.

B. Déchetterie

- Afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au sein des déchetteries pendant la période estivale, en raison notamment des absences pour congés annuels des agents, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi non permanent à temps non complet (21 h /35^{ème}) d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour assurer les fonctions de gardiennage et d'entretien des déchetteries.
- Il est décidé, à l'unanimité, de renouveler le contrat Unique d'Insertion de l'agent déchetterie de Palinges (Monsieur BORNIER Serge) arrivant à échéance le 31 juillet 2015.
Le renouvellement prendra effet au 1^{er} août 2015 pour une durée de 6 mois, à raison d'un temps de travail de 24 heures hebdomadaires.

C. Mise à disposition de personnel administratif

Monsieur le Président fait part de la demande de Monsieur le Maire de SUIN pour la mise à disposition d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe de la Communauté de Communes du Charolais, pour assurer le service administratif de la commune de SUIN. Cette mise à disposition débutera au 1^{er} septembre 2015 à raison de 12 heures hebdomadaires réparties sur 3 demi-journées les lundis, mercredis et vendredis.

Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention entre la Communauté de Communes du Charolais et la commune de Suin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (Monsieur PIRET ne participe pas au vote), autorise Monsieur le Président à signer la mise à disposition du personnel avec la Commune de SUIN ; ainsi que tous autres actes administratifs relatifs à ce dossier.

13. Délégués au SMAAA

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, désigne en tant que délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'étude et d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) :

- Monsieur BLANCHARD Jean Charles, délégué titulaire, en remplacement de Monsieur BERTHIER Pierre,
- Monsieur DELORME Sébastien, délégué suppléant, en remplacement de Monsieur UNY Gilbert.

14. Groupement de commande MARCHÉ DE VOIRIE « CHAUSSEES » - Avenant n°1

Monsieur JOLY François, Vice-Président chargé de la voirie, rappelle la réunion de voirie du 7 juillet 2015 à laquelle ont participé les maires et les entreprises titulaires des marchés voirie.

Il expose que le cahier des charges du marché de voirie – chaussée attribué au Groupement DE GATA / SIVIGNON prévoit que la technique de reprofilage de type R0 (reprofilage entre 0 et 5kg), R1 (reprofilage entre 5 et 10kg), et R2 (reprofilage entre 10 et 20kg) soit réalisée en enrobé à chaud. Or, lorsque les reprofilages sont réalisés en enrobé à chaud, un temps est nécessaire pour le ressuage (remontée capillaire des huiles) avant la mise en œuvre des enduits. Afin de limiter cette période d'attente, il est possible de réaliser les reprofilages à l'enrobé à froid, technique qui ne nécessite pas de ressuage.

Pour cela, il est nécessaire de conclure un avenant au marché de voirie – chaussées afin de modifier et compléter la technique de reprofilage de type R0 (reprofilage entre 0 et 5kg), R1 (reprofilage entre 5 et 10kg), et R2 (reprofilage entre 10 et 20kg). Les prix au mètre carré sont identiques et demeurent inchangés.

Le choix entre les 2 techniques sera fonction des discussions entre le maître d'ouvrage et l'entreprise.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les travaux de voirie débuteront le 20 juillet 2015.

15. Informations et questions diverses

*** Taxe ou redevance OM**

Suite à la présentation de Mr PIRET, Monsieur DUCHET précise que la commission environnement n'a pas encore travaillé sur le sujet de la taxe ou redevance. La décision n'est pas prise à ce jour. Mr PIRET souhaite que la commission se penche sur ce dossier rapidement.

*** Voirie – Demande modèle arrêté**

Monsieur LOPES DE LIMA rappelle qu'un modèle d'arrêté de voirie devait être transmis aux communes mais ces dernières n'ont toujours rien reçu. Le modèle sera transmis très prochainement.

*** Boucles d'induction magnétique**

Madame DESPLANS interroge les membres présents quant à la possibilité, pour les communes, d'acquérir des boucles d'induction magnétique pour malentendants. Elle demande aux communes de réfléchir sur cette proposition pour envisager un achat groupé.

Séance levée à 21h15.